

UFF Eurozone Décrément 2025

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).



Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé⁽³⁾). En cas de revente avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Période de commercialisation : du 12 février 2025 au 27 mai 2025 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 mai 2025.

ISIN : FR001400UON1

Produit émis par Citigroup Global Markets Holdings Inc.⁽⁴⁾ (l'«Émetteur»), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Inc.⁽⁴⁾ (le «Garant»). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif. Placement financier destiné à des clients non professionnels.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement anticipé⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du quatrième semestre suivant la date de constatation initiale (10 juin 2025).

(4) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch A+. Citigroup Inc. : Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 décembre 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Commercialisation :

Uff
Conseil en
Gestion de
Patrimoine

Objectifs d'investissement

Sous-jacent	Risque de perte en capital	Durée d'investissement	Remboursement anticipé du capital ⁽¹⁾
Un investissement exposé à l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price (Code Bloomberg : ISXE50D5 Index, sponsor : STOXX®)	Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse ⁽²⁾ enregistrée par l'Indice si celui-ci clôture, à la date de constatation finale ⁽¹⁾ , à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial ⁽¹⁾ , ce dernier correspondant à son niveau de clôture constaté le 10 juin 2025 (ci-après le « Niveau Initial »). La perte en capital peut être totale si l'Indice a un niveau nul à la date de constatation finale ⁽¹⁾ .	Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé).	Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 4 à 19, si à une Date de Constatation Semestrielle ⁽¹⁾ , l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est supérieur ou égal à son Niveau Initial ⁽¹⁾ .

Informations importantes

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « UFF Eurozone Décrément 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « UFF Eurozone Décrément 2025 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 27 mai 2025, jusqu'à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 27 mai 2025 (date de fin de la période de commercialisation), et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite (individuel ou collectif le cas échéant)), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Le titre de créance « UFF Eurozone Décrément 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 31 mars 2037) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

2

Avantages, inconvénients et facteurs de risques



Avantages

- Si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, du semestre 4 au semestre 19, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ son capital initial majoré d'un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé depuis le 10 juin 2025 (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 4,57%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date d'échéance⁽¹⁾ son capital initial majoré d'un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé depuis le 10 juin 2025, soit une valeur de remboursement de 160% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,72% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%).



Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance**⁽¹⁾. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), le dénouement, ou le rachat ou liquidation, partiel(le) ou total(e) de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant**.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 20 semestres.
- Le rendement du produit « UFF Eurozone Décrément 2025 » à la date d'échéance⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des barrières de 50% et 80% de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché fortement baissier si l'Indice est toujours strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial⁽¹⁾ aux différentes dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 4,57%).
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice EURO STOXX 50 aurait un objectif de gain inférieur. **L'espérance de rendement plus importante de « UFF Eurozone Décrément 2025 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important**.



Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** : Le titre de créance présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽¹⁾. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement**.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50 Decrement 5% EUR Price.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice** : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique⁽³⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat par décès (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 8 pour plus d'informations.

(4) Hors frais de souscription, de versement, d'arbitrage, de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès de l'assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite individuel ou collectif le cas échéant) se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Fonctionnement du titre

Comment est calculé le montant remboursé en cas de Remboursement Automatique Anticipé à partir du semestre 4⁽¹⁾ ?

- À l'issue des semestres 4 à 19, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ concernée :

Le capital initial + Un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé depuis le 10 juin 2025
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,57%⁽³⁾)

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Comment est calculé le montant remboursé à l'échéance⁽¹⁾ ?

- À la Date de Constatation Finale, le 12 juin 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price.

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 26 juin 2035 :

Le capital initial + Un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé depuis le 10 juin 2025, soit 60% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 3,72%)	Capital Initial + Un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé	80%
Cas médian : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la date d'échéance, le 26 juin 2035 :		
Le capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -1,00%)	Capital Initial	50%
Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la date d'échéance, le 26 juin 2035 :		
Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽²⁾ enregistrée par l'Indice Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale. (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ inférieur à -7,57%)	Perte en Capital	

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 12 juin 2035) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

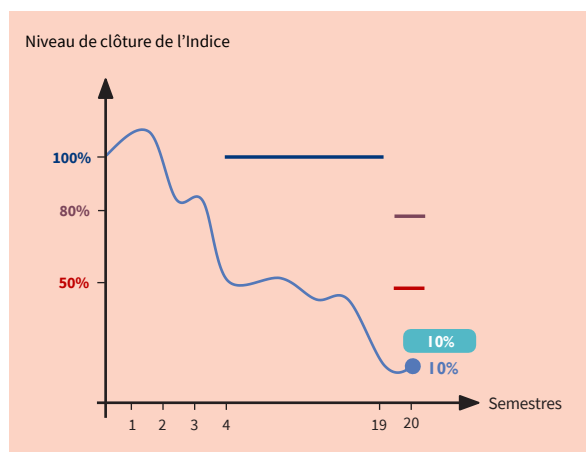
(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat par décès (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(4) Hors frais de souscription, de versement, d'arbitrage, de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès de l'assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite individuel ou collectif le cas échéant) se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Illustrations du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Émetteur, du Garant de la formule et des organismes d'assurance.

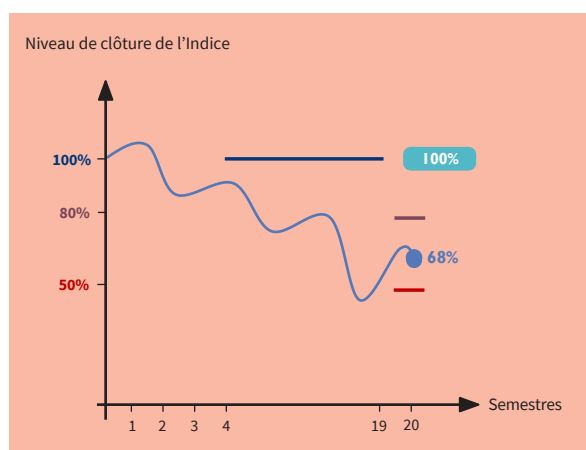
- Evolution du niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price (en %)
- Barrière de remboursement automatique anticipé des semestres 4 à 19 (100% du Niveau Initial⁽¹⁾)
- Barrière de paiement des gains à la date d'échéance⁽¹⁾ (80% du Niveau Initial)
- Barrière de perte en capital à la date d'échéance⁽¹⁾ (50% du Niveau Initial)
- Valeur de remboursement du produit
- Fin du produit
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains



Scénario défavorable :

Niveau fortement baissier à long terme.

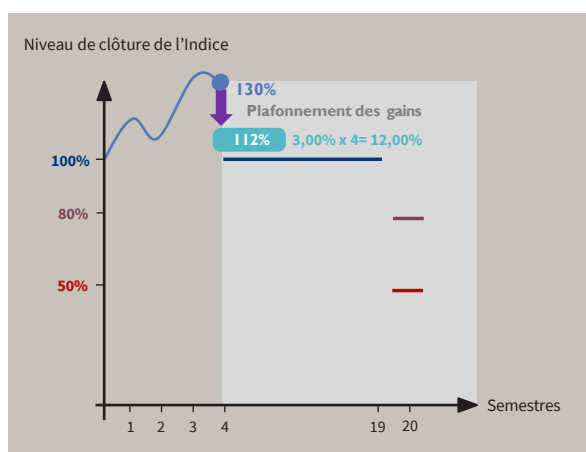
- Du 4^{ème} au 19^{ème} semestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (le 27 mai 2025), aux dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 20 semestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 10% de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit en-dessous du seuil de 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est de -21,20%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**



Scénario médian :

Niveau baissier à long terme.

- Du 4^{ème} au 19^{ème} semestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (le 27 mai 2025), aux dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 20 semestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 68% de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit en-dessous du seuil de 80% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais au-dessus du seuil de 50% de ce même niveau. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est égal à -1,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -4,71% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.



Scénario favorable :

Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains).

- À l'issue du semestre 4 à compter de la date de fin de la période de commercialisation (le 27 mai 2025), soit à la 1^{ère} Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit 130% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un gain de 3,00% bruts⁽⁴⁾ par semestre écoulé depuis le 10 juin 2025, soit 112% du capital initial, ce qui représente un gain de 12% contre 30% pour un investissement direct dans l'Indice.
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est égal à 4,57%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 12,37% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat par décès (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son Niveau de clôture à la date de constatation finale (le 12 juin 2035) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

(4) Hors frais de souscription, de versement, d'arbitrage, de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès de l'assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou d'épargne retraite individuel ou collectif le cas échéant) se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Présentation de l'Indice

L'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price Index (code Bloomberg: ISXE50D5 Index) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX depuis le 23 mars 2016.

Les composantes et les pondérations de l'Indice correspondent exactement à celles de l'indice EURO STOXX 50. Tous les changements et ajustements de l'indice EURO STOXX 50 sont reflétés dans l'Indice.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price Index est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'Indice.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 5% d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'Indice depuis le 12/12/2014.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes nets annuels détachés par les actions composant l'Indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price Index depuis le 12/12/2014 est de 2,93% (Source : Bloomberg, au 12/12/2024). La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site du sponsor : <https://stox.com/index/ISXE50D5/>.

Évolution de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price Index entre le 12 décembre 2014 et le 12 décembre 2024.

Toutes les données précédant le 23 mars 2016 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

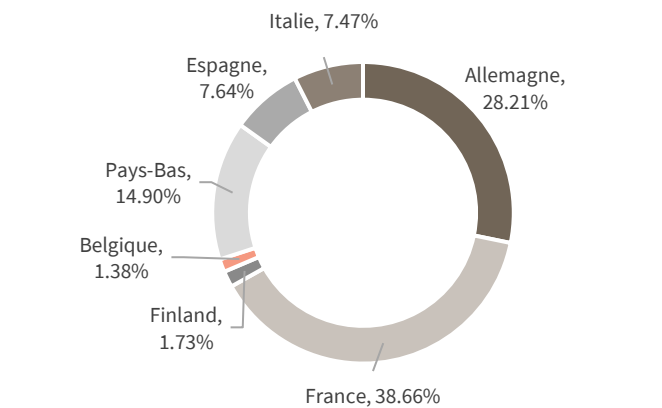
LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées et simulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price Index	7,55%	12,23%	21,21%	36,05%

Source : Bloomberg, au 12 décembre 2024.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE⁽¹⁾



Source : Bloomberg, au 12 décembre 2024.

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE L'INDICE

NOM	PAYS	POIDS DANS L'INDICE
ASML HOLDING	Pays-Bas	7,74%
SAP	Allemagne	7,06%
LVMH	France	4,61%
SIEMENS	Allemagne	4,17%
SCHNEIDER ELECTRIC	France	4,14%
TOTAL ENERGIES	France	3,72%
ALLIANZ	Allemagne	3,38%
DEUTSCHE TELEKOM	Allemagne	3,13%
SANOFI	France	3,03%
AIR LIQUIDE	France	2,68%

Source : Bloomberg, au 12 décembre 2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier

(1) La répartition géographique est faite selon les règles du Rulebook : https://www.stox.com/document/Indices/Common/Indexguide/istox_index_guide.pdf

Principales Caractéristiques

Forme	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	Citigroup Global Markets Holdings Inc. ⁽¹⁾
Garant	Citigroup Inc. ⁽¹⁾
Devise	Euro (EUR - €)
Code ISIN	FR001400UON1
Période de commercialisation	Du 12/02/2025 au 27/05/2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (200 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « UFF Eurozone Décrément 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 27/05/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Sous-jacent	Indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price (code Bloomberg : ISXE50D5 Index; Sponsor: STOXX®)
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Montant minimum de souscription	1 000 EUR
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à date d'échéance.
Valeur nominale du produit	1 000 EUR
Prix d'émission / de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant de l'émission	200 000 000 EUR
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price à la date de constatation initiale.
Date d'émission	24/06/2025
Date de constatation Initiale	10/06/2025
Date de constatation finale	12/06/2035
Date d'échéance	26/06/2035 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Dates de Constatation Semestrielle	15/06/2027 ; 14/12/2027 ; 13/06/2028 ; 12/12/2028 ; 12/06/2029 ; 11/12/2029 ; 11/06/2030 ; 10/12/2030 ; 10/06/2031 ; 16/12/2031 ; 15/06/2032 ; 14/12/2032 ; 14/06/2033 ; 13/12/2033 ; 13/06/2034 ; 12/12/2034
Dates de remboursement automatique anticipé	22/06/2027 ; 21/12/2027 ; 20/06/2028 ; 19/12/2028 ; 26/06/2029 ; 18/12/2029 ; 18/06/2030 ; 17/12/2030 ; 17/06/2031 ; 23/12/2031 ; 22/06/2032 ; 21/12/2032 ; 21/06/2033 ; 20/12/2033 ; 20/06/2034 ; 19/12/2034
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du Niveau Initial de l'Indice
Barrière de paiement des gains à la date d'échéance	80% du Niveau Initial de l'Indice
Barrière de perte en capital à la date d'échéance	50% du Niveau Initial de l'Indice
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
Commission	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,50% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Agent de calcul	Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Droit applicable	Droit français
Periodicite et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisateur	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch A+. Citigroup Inc. : Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 décembre 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Informations importantes

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "GMI Base Prospectus" approuvé et publié le 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400UON1/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400UON1&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1,00%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agéments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen.

Avertissement relatif à STOXX Limited : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX® et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur les Indices et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2024.

Commercialisation :

abeille
ASSURANCES

Uff
Conseil en
Gestion de
Patrimoine

Abeille Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre

UFRANCE PATRIMOINE

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Tél. : +33 1 40 69 65 17 - Service clientèle UFF Contact : 0 805 805 809 (Service & appel gratuits) - www.uff.net - S.A.S au capital de 1 997 750 € - 776 042 210 R.C.S. Nanterre - Immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance sous le n° 07025677 (www.orias.fr) en qualité de Courtier d'Assurance (assurance responsabilité civile professionnelle conforme à l'article L512-6 du Code des assurances)

Abeille Retraite Professionnelle

Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre

« Traduction à titre d'information uniquement »

Citigroup Global Markets Limited
Citigroup Centre
33 Canada Square
Canary Wharf, London E14 5LB



« Ce document de nature non contractuelle est une traduction préparée uniquement à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version anglaise de la Termsheet prévaudra. »

UFF Eurozone Décrément 2025

Résumé des Termes et Conditions Indicatifs

Les transactions sur des Titres structurés sont des transactions complexes et peuvent impliquer un niveau élevé de risque de perte en capital. Avant de souscrire aux Titres, il est souhaitable de vous rapprocher de vos conseillers juridique, financier, fiscal et comptable dans la mesure où vous trouverez cela nécessaire et ainsi prendre vos propres décisions en termes de placement, de couverture et de négociation (y compris les décisions concernant l'adéquation de cette transaction) sur la base de votre propre jugement et des conseils apportés par les conseillers que vous jugerez nécessaires de consulter.

Interdiction des ventes aux investisseurs de détail au Royaume-Uni – Les Titres ne sont pas destinés, et ne peuvent pas être, offerts, vendus ou autrement mis à disposition, aux investisseurs au Royaume-Uni. Par conséquent, aucun document de Regulation d'information clés PRIIPs (KID) du Royaume-Uni n'a été préparé.

17 décembre 2024

Informations Générales

Émetteur	Citigroup Global Markets Holdings Inc. ("CGMHI")
Garant	Citigroup Inc. ("Citigroup")
Programme d'Émission	Global Medium Term Note Programme
Documentation d'Émission	Les Titres seront émis dans le cadre du GMI Base Prospectus (<i>Base Prospectus</i> – le « Prospectus de Base ») du 18 novembre 2024, conforme au Règlement Prospectus, et ses éventuels suppléments, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") en tant qu'autorité compétente au sens du Règlement Prospectus.
Titres	Titres de créance indexés à la performance du Sous-Jacent
Notation des Obligations de l'Émetteur	La dette senior à long terme / à court terme de l'Émetteur est actuellement noté A2 (Stable Outlook) / P-1 (Moody's) / A (Stable Outlook) / A-1 (S&P) et A+ (Stable Outlook) / F1 (Fitch). Le paiement et la livraison de toutes les sommes dues en rapport avec les Titres émis par CGMHI seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par Citigroup, dont la dette senior à long terme / à court terme est actuellement notée A3 (Stable Outlook) / P-2 (Moody's) / BBB+ (Stable Outlook) / A-2 (S&P) et A (Stable Outlook) / F1 (Fitch). Les notations et perspectives sont sujettes à changements durant toute la vie des Titres. En achetant ces Titres, vous serez réputé avoir reconnu et accepté d'être exposé au risque de crédit de Citigroup nonobstant le fait que pendant la période comprise entre la date de négociation et la date de règlement, Citigroup publiera des résultats et pourra se livrer à des opérations commerciales susceptibles d'affecter la qualité de crédit des Titres.
Modalités de l'offre	Offre exemptée (Placement privé). Les Titres ne peuvent être proposés que conformément aux lois et à la réglementation en vigueur en matière de d'offre exemptée. Voir la section « Réglementation » dans les « Informations

	Complémentaires » ci-dessous.
Marché Cible	Des informations détaillées sur le marché Cible déterminé par Citi en tant que producteur du produit peuvent être obtenues auprès de RegXChange (www.regxchange.com) et des fournisseurs de données tels que Bloomberg et WM Daten qui ont conclu avec RegXChange (ensemble des « Fournisseurs de Données du marché Cible ») des accords relatifs aux données du marché Cible. Si vous n'êtes pas inscrits ou n'avez pas l'intention de vous inscrire auprès de RegXChange ou d'un autre Fournisseur de Données du marché Cible, veuillez contacter Citi pour convenir d'autres modalités pour recevoir les informations sur le marché Cible. Se référer à l' "European ESG Template" (EET) de Citi pour des informations supplémentaires sur les caractéristiques de durabilité du produit, y compris tout objectif lié à la durabilité (le cas échéant).
Montant de l'Émission	200 000 000 EUR
Devise de Référence	Euro (« EUR »)
Valeur Nominale par Titre	1 000 EUR, avec un montant minimum de souscription équivalent à EUR 100 000 ou une sollicitation maximale de 149 personnes pour les pays couverts par le Règlement Prospectus.
Prix d'Émission	100,00% de la Valeur Nominale par Titre
Montants Nets	100,00% de la Valeur Nominale par Titre sera conservé par l'Emetteur
Commissions	Commission Upfront : Jusqu'à 0,50% de la Valeur Nominale par Titre (i.e. 5 EUR par Valeur Nominale par Titre) par an multiplié par la durée maximale des Titres, et Commission sur Encours : égale à 0,50% par période de six mois de la Valeur Nominale par Titre multiplié par la somme (a) du dernier prix acheteur indicatif de clôture pour un Titre publié sur Bloomberg ou Reuters pour le période de six mois concerné, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, et (b) 0,50%, payée pendant la durée de vie des Titres. Si, pour une quelconque raison, le prix acheteur indicatif de clôture publié pour le Titre n'était pas disponible, le montant de la Commission sur Encours sera déterminé par l'Agent de Calcul.
Date de Constatation Initiale	10 juin 2025
Date de Négociation	6 décembre 2024
Date d'Émission	24 juin 2025
Date de Constatation Finale	12 juin 2035
Date de Maturité	26 juin 2035

Le Sous-Jacent

Nom du Sous-Jacent	Code Bloomberg	Nature de Sous-Jacent	Cotation	Niveau Initial	Niveau de Strike	Niveau de la Barrière Activante	Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique	Niveau de Barrière Finale
EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price	ISXE50D5 Index	Indice	Telle que définie dans la Condition 1 des conditions relatives aux indices dont les composants sont cotés sur différentes bourses (Multiple Exchange Index)	[]	[]	[]	[]	[]

Niveau Initial	100,00% du Niveau de Clôture du Sous-Jacent concerné à la Date de Constatation Initiale
Niveau de Strike	100,00% du Niveau Initial
Niveau de la Barrière Activante	50,00% du Niveau Initial
Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique	100,00% du Niveau Initial
Niveau de Barrière Finale	80,00% du Niveau Initial
Niveau de Clôture du Sous-Jacent	Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à une date particulière
Niveau Final	100,00% du Niveau de Clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale

Le Payoff

Remboursement Anticipé Automatique

Si à l'une des Dates d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique le Niveau de Clôture du Sous-Jacent est **supérieur ou égal** au Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique indiquée ci-dessus pour une telle Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique, alors les Titres seront remboursés, en totalité mais pas en partie, et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante un montant égal au Montant du Remboursement Anticipé Automatique correspondant.

Si les Titres sont remboursés par anticipation, plus aucun paiement ne sera dû par l'Émetteur après la Date de Remboursement Anticipé Automatique.

Le «**Montant du Remboursement Anticipé Automatique**» correspond au montant égal à 1 000 EUR multiplié par le Payoff du Remboursement Anticipé Automatique pour chaque Titre.

Le «**Payoff du Remboursement Anticipé Automatique**» correspond à 100,00% augmenté du Taux du Coupon Mémoire (si applicable) à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique à laquelle le Remboursement Anticipé Automatique est intervenu.

Le «**Taux du Coupon Mémoire**» correspond au pourcentage spécifié dans le tableau ci-dessous à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique correspondante.

Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique	Date de Remboursement Anticipé Automatique	Taux du Coupon Mémoire
15 juin 2027	22 juin 2027	12,00%
14 décembre 2027	21 décembre 2027	15,00%
13 juin 2028	20 juin 2028	18,00%
12 décembre 2028	19 décembre 2028	21,00%
12 juin 2029	26 juin 2029	24,00%
11 décembre 2029	18 décembre 2029	27,00%
11 juin 2030	18 juin 2030	30,00%

	10 décembre 2030	17 décembre 2030	33,00%
	10 juin 2031	17 juin 2031	36,00%
	16 décembre 2031	23 décembre 2031	39,00%
	15 juin 2032	22 juin 2032	42,00%
	14 décembre 2032	21 décembre 2032	45,00%
	14 juin 2033	21 juin 2033	48,00%
	13 décembre 2033	20 décembre 2033	51,00%
	13 juin 2034	20 juin 2034	54,00%
	12 décembre 2034	19 décembre 2034	57,00%

Montant de Remboursement

Si les Titres n'ont pas fait l'objet d'un Remboursement Anticipé Automatique comme décrit ci-dessus, le Montant de Remboursement par Titre sera déterminé à la Date de Constatation Finale comme suit et à la Date de Maturité les investisseurs recevront:

Pour chaque Titre d'une Valeur Nominale de 1 000 EUR détenu à maturité:

- Si le Niveau Final est **supérieur ou égal** au Niveau de Barrière Finale:
1 600 EUR
- Si le Niveau Final est **strictement inférieur** au Niveau de Barrière Finale:
 - Si un Évènement de Barrière n'a pas eu lieu:
1 000 EUR
 - Si un Évènement de Barrière s'est produit:
 $1\,000\text{ EUR} \times (100,00\% + 100,00\% \times \text{Rendement Final du Sous-Jacent})$

Un «**Évènement de Barrière**» signifie que le Niveau Final est strictement inférieur au Niveau de la Barrière Activante

Le «**Rendement Final**» désigne un montant égal à son (i) Niveau Final *moins* le Niveau de Strike, *divisé par* (ii) le Niveau de Strike, exprimé en pourcentage

Informations Complémentaires

Jours de Négociation Prévus pour les Evaluations	Comme décrit dans les Modalités des Titres. En résumé, chaque jour au cours duquel le niveau de l'Indice est publié (par son sponsor) et où chaque bourse pertinente est prévue d'être ouverte à la négociation.
Perturbations d'Evaluation	S'il n'est pas possible de déterminer un Niveau de Clôture du Sous-Jacent à une Date d'Evaluation pour cause de jours fériés ou autres perturbations, alors la Date d'Evaluation sera décalée dans le futur. Veuillez-vous référer au « Prospectus de Base » pour des informations complètes
Ajustements et Évènements Extraordinaires	Comme décrit dans les Modalités des Titres. En résumé: • Remplacement d'Indice affecté. • Détermination du niveau de l'Indice affecté par l'Agent de Calcul. • Remboursement anticipé des Titres.
Forme des Titres	Titres dématérialisés au porteur de droit français.
Agent Placeur	Citigroup Global Markets Europe AG (" CGME ")
Agent de Calcul	Citigroup Global Markets Limited (" CGML ") EMEA Equity Index Exotic Trading Desk. Tous les calculs et détermination devront être réalisés par l'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et d'une façon commerciale

Jours Ouverts	New York City et T2
Convention de Jours Ouverts pour les Paiements	Si la date de paiement prévue n'est pas un Jour Ouvert, le paiement sera effectué le Jour Ouvert suivant, sauf fin de mois. Aucun intérêt supplémentaire ne sera perçu si le paiement est retardé pour cette raison.
Cotation	Luxembourg Stock Exchange (marché réglementé)
Numéro de série	GMTCH20763
Code ISIN	FR001400UON1
Code Commun	296215376
Valoren	135116180
CFI	DTZUFB
FISN	CGMFL S.C.A./Zero Cpn MTN 20350626
Règlement	Euroclear France. Règlement en espèces.
Commission d'Émission et de Distribution	Un distributeur (qui peut inclure CGME et ses filiales) peut avoir perçu des commissions pour l'émission et la distribution des Titres.
Considérations Fiscales	Vous devriez consulter votre conseiller fiscal concernant tous les aspects et les conséquences en termes de retenue à la source et d'impôt sur le revenu et foncier américains d'un investissement dans les Titres, ainsi que toutes les conséquences fiscales qui en découlent selon les lois de tout État, localité ou de juridiction non-américaine. L'Émetteur, l'Agent Placeur et le Distributeur et / ou leurs filiales respectives ne sont pas des conseillers fiscaux et ne fournissent pas de conseils fiscaux. La responsabilité des incidences fiscales d'un investissement dans les Titres incombe entièrement à l'investisseur. Les investisseurs doivent noter que le traitement fiscal des Titres peut différer d'une juridiction à l'autre. La présente section résume certaines conséquences fiscales américaines applicables quant à l'impôt fédéral américain sur le revenu et à la retenue à la source de l'impôt fédéral américain pour les Porteurs Non-Américains (Non-U.S. Holders), tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base, concernant les Titres. Pour les besoins de l'impôt fédéral américain, le traitement et la qualification appropriés des Titres ne sont pas clairs. Par conséquent, il existe un risque que les paiements effectués à un Porteur Non-Américain relatifs à un Titre soient soumis à une retenue à la source. Sauf indication contraire dans le Prospectus de Base dans les sections « <i>Taxation of Securities – United States Federal Tax Considerations – Tax Consequences to Non-U.S. Holders</i> » et « <i>—FATCA Legislation, »</i> et sous réserve de l'analyse ci-dessous concernant la Section 871(m), l'Émetteur n'a pas à l'heure actuelle l'intention d'opérer des retenues sur les paiements relatifs aux Titres faits à un Porteur Non-Américain. Toutefois, il est possible qu'un agent de retenue autre que l'Émetteur puisse considérer qu'une partie ou la totalité du ou des montant(s) payés relativement à un Titre doivent être assujettis à une retenue à la source de 30% (sous réserve d'une réduction en vertu d'une convention fiscale applicable) et, à l'avenir, l'Émetteur pourrait déterminer qu'il doit opérer une telle retenue à la source. Si une retenue à la source de l'impôt fédéral américain s'applique à un paiement relatif à un Titre, l'Émetteur ne sera pas tenu de payer des montants additionnels au titre des montants ainsi retenus. Les gains réalisés par un Porteur Non-Américain lors d'une cession imposable des Titres ne seront généralement pas soumis à la retenue à la source de l'impôt fédéral américain ou à l'impôt fédéral américain sur le revenu. Des règles spéciales s'appliquent à certains Porteurs Non-Américains, y compris les Porteurs Non-Américains exerçant une activité commerciale aux États-Unis ou qui sont des personnes physiques présentes aux États-Unis pendant 183 jours ou plus au cours de l'année d'imposition de la cession.

La Section 871(m) impose une retenue à la source au taux de 30% pour certains paiements « équivalents au dividende » sur certains instruments financiers (« **Titres Indexés sur Actions Concernés** ») (**Specified Equity Linked Instruments**). Veuillez vous reporter à la rubrique « Taxation-Other U.S. Federal Tax Considerations for Non-U.S. Holders—Section 871(m) Withholding on Dividend Equivalents » du Prospectus de Base pour plus de détails concernant la Section 871(m). L'Emetteur a déterminé que les Titres ne constituent pas des « Titres Indexés sur Actions Concernés » dans le cadre de la Section 871(m).

Si la retenue à la source fédérale américaine s'applique à un paiement relatif aux Titres à la suite de l'application du règlement FATCA ou de la Section 871(m) (ou dans certains autres cas décrits dans le Prospectus de Base), l'Emetteur ne sera pas tenu de payer des montants supplémentaires relatifs aux montants retenus à la source.

Veuillez consulter le Prospectus de Base et les Conditions Définitives pour plus d'informations sur les retenues à la source et les incidences fiscales fédérales américaines d'un placement dans les Titres.

Marché Secondaire

Dans le cadre de ses activités d'Intermédiaire (Broker / Dealer) et d'Agent Placeur en matière de titres et autres produits connexes indexés sur des sous-jacents Fixed Income et Equity, l'entité CGME prévoit d'assurer un marché secondaire et d'établir quotidiennement un prix d'achat (bid price) indicatif pour les Titres. La fourchette de prix indicatif de « rachat-vente » (bid-offer), dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité d'un niveau de barrière (si applicable), est supposée être de 0,50%. Les prix indicatifs fournis par CGME sont déterminés à sa seule discrétion, en tenant compte des conditions de marchés du moment et ne constituent pas un engagement de CGME que cet instrument peut être acheté ou vendu à ces prix (voire qu'ils puissent être achetés ou vendus).

Nonobstant ce qui précède, CGME peut suspendre ou mettre fin à la liquidité du marché et à la fourniture de prix indicatifs sans préavis, à tout moment et pour quelques motifs que ce soit.

Par conséquent, il se peut qu'il n'existe aucun marché secondaire pour les Titres et les investisseurs ne doivent en aucun cas présumer qu'un tel marché existera. Ainsi, un investisseur doit être prêt à détenir ses Titres jusqu'à la Date de Maturité.

Lorsqu'il existe un marché et dans la mesure où un investisseur souhaite vendre ces Titres, le prix de rachat pourrait être inférieur au montant du capital initialement investi.

Se reporter à la rubrique marché secondaire « The secondary market » incluse dans la section Facteurs de Risques "Risk Factors" du Prospectus de Base.

Publication des prix Bid Indicatifs

Les prix bid indicatifs seront publiés sur demande sur Bloomberg, Reuters et Telekurs.

Double Valorisation

Sur demande et à titre indicatif uniquement, CGML supportera le coût d'une deuxième valorisation des Titres, déterminée indépendamment par Refinitiv (ou toute société qui pourrait lui être substituée) sur une base bimensuelle. Cette société est (ou, dans le cas d'une substitution de Refinitiv, doit être) une entité indépendante distincte et sans lien financier avec toute entité du groupe CGML. Cette deuxième valorisation sera communiquée directement par cette société à la personne requérante. Afin d'éviter toute ambiguïté, cette deuxième valorisation ne constitue pas un prix auquel CGME serait disposée à acheter les Titres et, plus généralement, n'obligera pas CGME de quelque manière que ce soit. CGME décline toute responsabilité quant à cette seconde valorisation ou à toute utilisation qui en est faite.

Droit Applicable

Droit Français

Documentation

Les modalités des Titres sont énoncées dans le Prospectus de Base. Les termes de la

présente termsheet commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis ici le sont dans le Prospectus de Base.

Ce document contient seulement des termes indicatifs pouvant être modifiés ou complétés.

Les modalités des Titres seront indiquées dans les Conditions Définitives (Final Terms), qui, avec le Prospectus de Base relatif à l' "Issuer's Global Medium Term Note Programme" daté du 18 novembre 2024 et ses suppléments forment le prospectus des Titres. La liste des suppléments au Prospectus de Base sera présentée dans les Conditions Définitives. Un exemplaire du Prospectus de Base et de ses suppléments est disponible sur demande.

Règlementation

Ceci n'est pas une offre non exemptée des Titres. Aucune documentation relative ou détaillant les modalités des Titres n'a été déposée, enregistrée ou approuvée auprès d'une quelconque autorité et aucune mesure n'a été prise dans un pays ou juridiction permettant une offre non exemptée des Titres. Les Porteurs des Titres et les souscripteurs éventuels seront considérés comme ayant respecté toutes les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays ou juridictions dans lesquels ou à partir desquels ils ont acheté, offert, vendu ou livré les Titres et avec toutes les sanctions administrées ou appliquées par le U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control, U.S. Department of State ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions.

Dans certaines circonstances, les investisseurs et / ou le distributeur peuvent être amenés à signer une Investor Letter dans le cadre des Titres.

Modalités de Commercialisation

Si vous n'êtes pas une filiale de CGME et si vous exercez des activités de distribution en rapport avec ces Titres, vous vous engagez à réaliser ces activités de distribution conformément aux « *Distribution Terms In Relation To Structured Products* » (www.citifirst.com/distributionterms) sauf si vous avez conclu une convention de distribution (auquel cas les conditions de ladite convention de distribution s'appliquent). Ces conditions définissent la base de négociations avec vous et comprennent, entre autres, des déclarations, des garanties et des indemnités.

Distributions auprès des Compagnies d'Assurance

Lorsque le distributeur a l'intention de vendre les Titres à une compagnie d'assurance afin qu'elle les utilise comme valeurs de référence dans ses contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation libellés en unité de compte, le distributeur accepte et reconnaît, **sauf si cette compagnie d'assurance a conclu un contrat de placement ou un contrat similaire avec CGME** relatif à cette utilisation:

- avant le début de la période de la commercialisation, le cas échéant, ou avant l'émission des Titres, qu'il devra s'assurer que la compagnie d'assurance concernée accepte et reconnaît que (i) Citi souhaite conclure un contrat de placement (ou un contrat équivalent) avec cette compagnie d'assurance pour contractualiser les modalités relatives à l'utilisation proposée par cette compagnie d'assurance des Titres comme sous-jacents de référence ou valeurs de référence dans ses contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation libellés en unités de compte dans les 12 mois suivant la date de conclusion de l'opération (ii) Citi n'a aucune responsabilité envers la compagnie d'assurance relativement à une loi ou un règlement qui l'obligerait à avoir signé un tel contrat de placement (ou un contrat équivalent) à n'importe quelle date (iii) elle est pleinement responsable de la détermination de l'éligibilité des titres en tant qu'unité de compte dans ces contrats (iv) elle demeure seule responsable vis-à-vis de Citi de tous les actes et omissions de tout distributeur tiers nommé par elle ou toute autre partie (le cas échéant) dans le cadre de la

	commercialisation et la vente, auprès d'investisseurs, de ses produits d'assurance référençant les Titres.
Adéquation	Les investisseurs doivent déterminer si un investissement dans les Titres est approprié à leurs situations et devraient consulter leurs propres conseillers en matière financière, juridique, réglementaire, comptable, prudentielle et de fiscalité pour déterminer les conséquences d'un investissement dans les Titres et en arriver à leur propre évaluation de l'investissement.
Restriction de Vente	Le Titres et l'acte de garantie CGMHI (Deed of Guarantee) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du United States Securities Act de 1933 tel que modifié (le "Securities Act"), ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats Américains. Le Titreset le CGMHI Deed of Guarantee sont proposés et vendus hors des États-Unis à des ressortissants non-américains (non US Persons) en vertu de la Regulation S du « Securities Act » (Regulation S) et ne peuvent être ni proposés ou vendus aux États-Unis ni à des US Persons ni pour le compte ou au bénéfice d'US Persons. Chaque acheteur des Titres ou tout intérêt bénéficiaire s'engage à être en dehors des États-Unis, qu'il ne soit pas un ressortissant américain (US Person) et qu'il ne vendra, ne mettra en gage ni ne transférera sous une autre forme les Titres ou un quelconque intérêt bénéficiaire aux États-Unis pour le compte ou le bénéfice d'une personne américaine, autre que l'Emetteur ou de ses filiales. Pour des précisions concernant certaines restrictions sur les offres et les ventes des Titres veuillez-vous rapporter à la section "<i>Subscription and sale and transfer and selling restrictions</i>" du Prospectus de Base.
Reconnaissance des Investisseurs pour les Instruments Financiers qui font référence à un Taux de Référence	Dans la mesure applicable, en concluant/acceptant les conditions ou en achetant les Titres, un porteur de Titres confirmera que, si le taux de référence pertinent pour les Titres: (i) change; (ii) cesse d'être publié ou n'est plus d'usage courant sur le marché, (iii) devient indisponible; (iv) son utilisation est restreinte; et / ou (v) est calculé de manière différente, le porteur de Titres: (a) comprend que le taux de référence peut cesser d'être approprié pendant la durée de vie des Titres; (b) comprend le fonctionnement des modalités des Titres (y compris, mais sans s'y limiter, les modalités relatives à la hiérarchie), ayant conscience que des modifications aux Titres peuvent être nécessaires; (c) a déterminé s'il a besoin d'obtenir des conseils professionnels indépendants (juridiques, fiscaux, comptables, financiers ou autres) selon le cas, avant de souscrire aux Titres; et accepte que, à la suite de la survenance d'un tel événement ou circonstance, ni l'Emetteur, ni le Garant, ni l'Agent Placeur, n'a de devoirs ou une quelconque responsabilité envers le Porteur de Titres.
Facteurs de risques	
Risque de Perte en Capital	Les Titres ne sont pas à capital protégé (ni en cours de vie, ni à échéance) et les investisseurs peuvent recevoir un montant inférieur au montant initialement investi.
Risque lié à un Taux de Référence	Dans la mesure où une Note fait référence à un taux de référence, les investisseurs potentiels doivent comprendre (i) quelles mesures de repli pourraient s'appliquer à la place d'un tel taux de référence (le cas échéant), (ii) quand ces replis seront déclenchés et (iii) quels droits de modification (le cas échéant) existent aux termes de ces Titres.
Risque de marché	Divers Facteurs peuvent influencer la valeur de marché des Titres, notamment la performance du Sous-Jacent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre que, même si les Titres n'impliquent pas de participation réelle dans le Sous-Jacent, le

	rendement des Titres engendre les mêmes risques qu'un investissement direct dans le Sous-Jacent.
Risque Lié au Remboursement Anticipé	Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé dans certaines circonstances, comme par exemple en cas d'illégalité ou pour des raisons fiscales. En outre, il se peut que les Titres soient remboursés par anticipation dans d'autres circonstances, déterminées par l'Agent de Calcul ou d'une autre manière, conformément aux modalités des Titres (veuillez-vous reporter au Prospectus de Base pour davantage de détails). Dans de telles circonstances, les Titres peuvent être remboursés avant la Date de Maturité pour une somme significativement inférieure à leur prix d'achat initial et pourraient ne pas payer de coupons courus.
Risque de Crédit	Les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Emetteur et selon le cas, du Garant.
Risque Fiscal	Vous devriez consulter votre conseiller fiscal concernant tous les aspects et les conséquences en termes de retenue à la source et d'impôt sur le revenu et foncier américains d'un investissement dans les Titres, ainsi que toutes les conséquences fiscales qui en découlent selon les lois de tout État, localité ou de juridiction non-américaine. L'Emetteur, l'Agent Placeur et l'Agent de Calcul et / ou leurs filiales respectives ne sont pas des conseillers fiscaux et ne fournissent pas de conseils fiscaux. La responsabilité des incidences fiscales d'un investissement dans les Titres incombe entièrement à l'investisseur. Les investisseurs doivent noter que le traitement fiscal des Titres peut différer d'une juridiction à l'autre. L'Emetteur peut rembourser par anticipation les Titres si l'Agent de Calcul détermine, à sa discrétion, qu'il est probable que les paiements liés aux sous-jacents effectués à une personne non ressortissante des Etats Unis (non US Person) seront soumis à la taxe américaine en vertu de la Section 871(m) de l'US Internal Revenue Code of 1986.
Effet de levier	Emprunter pour financer l'achat des Titres (effet de levier) peut avoir un impact négatif important sur la valeur et le rendement de l'investissement. Les exemples hypothétiques de rendement potentiel des Titres fournis ne tiennent pas compte de cette hypothèse. Les investisseurs qui envisagent cette éventualité devraient obtenir des informations plus détaillées sur les risques applicables auprès de leur conseiller. Si l'investisseur obtient un levier sur son investissement, il doit s'assurer qu'il dispose d'actifs suffisamment liquides pour répondre aux exigences d'appel de marge en cas de mouvements défavorables de marché. Dans ce cas, si l'investisseur n'effectue pas les paiements relatifs à l'appel de marge, son investissement dans les Titres peut être liquidé avec peu ou pas de préavis.
Combinaison de Risques	Un investissement dans les Titres comporte des risques et ne doit être effectué qu'après avoir évalué le sens, le moment et l'ampleur des éventuels mouvements futurs du marché (par exemple, le niveau du Sous-Jacent, des taux d'intérêt, etc.), ainsi que les modalités des Titres. Plus d'un facteur de risque peut avoir des effets simultanés sur les Titres, de sorte que l'effet d'un facteur de risque particulier peut ne pas être prévisible. En outre, plus d'un facteur de risque peut avoir un effet multiple, ce qui ne peut être prévisible. Aucune assurance ne peut être donnée quant à l'effet d'une combinaison de facteurs de risque sur la valeur des Titres.
Frais, Commissions et Autre rémunération	Les investisseurs doivent être conscients que Citigroup et ses filiales, ainsi que d'autres tiers susceptibles d'être impliqués dans cette transaction, peuvent recevoir ou verser des frais, commissions ou autres rémunérations en rapport avec l'achat et la vente des Titres, les activités de couverture liées aux Titres autres rôles impliqués dans la transaction. Les investisseurs doivent noter que la valeur de marché des Titres sera nette de ces frais, commissions et de toute autre rémunération, comme indiqué ci-dessus. La revente des Titres par le Porteur de Titres peut également impliquer le

	paiement de frais, commissions correspondants et/ou d'une autre rémunération par ce Porteur de Titres.
Risque de Liquidité et d'Interruption prématurée	CGME ne garantit pas l'existence d'un marché secondaire. Voir également les informations ci-dessus figurant dans la rubrique marché Secondaire. Les investisseurs qui cherchent à liquider / vendre leurs positions sur ces Titres avant la Date de Remboursement indiquée peuvent recevoir un montant significativement inférieur à leur investissement initial. Pour éviter tout malentendu, CGME n'a aucune obligation vis à vis d'un Porteur de Titres d'assurer un marché secondaire pour les Titres.
Risque de Taux de Change	Selon les modalités des Titres, les fluctuations de taux de change peuvent avoir une incidence sur les paiements. Les niveaux passés des taux de change ne donnent aucune indication sur leurs niveaux futurs.
Conflit d'Intérêts	Citigroup et ses filiales (chacune, une "Entité de Citi") peuvent jouer divers rôles en rapport avec les Titres, et chacune d'entre elles peut avoir un conflit d'intérêts résultant du rôle qu'elle joue par rapport aux Titres ou une conséquence de ses activités de manière générale. Une Entité de Citi peut avoir des obligations professionnelles envers des personnes autres que les Porteur de Titres. Les intérêts de ces autres personnes peuvent différer de celle des Porteur de Titres et, dans de telles situations, l'Entité de Citi peut prendre des décisions ayant une incidence défavorable sur ces Porteur de Titres.
Nature du Sous-Jacent	Les investisseurs doivent noter que l'exposition au Sous-Jacent est théorique et qu'un placement dans les Titres n'est pas un placement direct dans le Sous-Jacent. Bien que la performance du Sous-Jacent ait un impact sur les Titres, le Sous-Jacent et les Titres constituent des obligations distinctes pour des entités juridiques différentes. Les investisseurs n'auront aucune relation directe avec le Sous-Jacent.
Dépendance de trajectoire	Le rendement des Titres dépendra en grande partie de l'évolution de la performance du Sous-Jacent sur la durée de vie du produit. Toutefois, la performance des Titres peut être inférieure ou supérieure à la performance du Sous-Jacent.
Limitation de responsabilité	Tout Porteur de Titres ne peut s'en remettre à l'Emetteur, aux Agents Placeurs, au Garant, aux Entités de Citi ou à leurs filiales respectives pour se prononcer sur la régularité de son investissement dans les Titres.

Avertissement

Les montants dus pour les Titres sont liés à la performance du(des) Sous-Jacent(s), qui est(sont) un(des) indice(s) de titres. Les développements économiques, financiers et politiques mondiaux, entre autres, peuvent avoir un effet important sur la valeur des titres composant le(s) Sous-Jacent(s) et/ou sur la performance de ce(s) dernier(s) et, ces dernières années, les taux de change et les prix des titres composant le(s) Sous-Jacent(s) ont été très volatiles. Ceci peut à son tour affecter la valeur et le rendement des Titres. Lorsque le(s) Sous-Jacent(s) est(sont) un(des) indice(s) de rendement des prix, les détenteurs de Titres ne participeront pas aux dividendes versés par les composants constituant le(s) Sous-Jacent(s) et ces Titres peuvent ne pas être aussi performants qu'une position dans laquelle le détenteur aurait investi directement dans ces composants ou s'il avait investi dans une version "rendement total" du(des) Sous-Jacent(s) ou dans un autre produit. a/ont une caractéristique de réduction, le rendement de ce(s) Sous-Jacent(s) sera calculé en réinvestissant les dividendes nets ou les dividendes bruts (selon le type et les règles de ce(s) Sous-Jacent(s)) versés par ses (leurs) composants et en soustrayant sur une base quotidienne un montant prédéfini, ce qui peut entraîner un rendement inférieur à celui d'un indice standard de "rendement des prix" ou de "rendement total", ou d'un investissement direct dans les composants du/(des) Sous-Jacent(s).

Cette communication a été préparée par le personnel de vente et / ou commercial de Citigroup Inc. ou de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement Citi). Au Royaume-Uni: Citigroup Global Markets Limited (**CGML**) est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (ensemble, le **UK Regulator**) et a son siège social au Citigroup Center, Canada Square, Londres E14 5LB. Parmi ses affiliés, (i) Citibank, NA, London Branch est autorisé et réglementé par le Office of the Comptroller of the Currency (USA), autorisé par la Prudential Regulation Authority et soumis à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à une réglementation limitée par la Prudential Authority de régulation et a son bureau d'établissement au Royaume-Uni au Citigroup Centre, Canada Square, Londres E14 5LB et (ii) Citibank Europe plc, UK Branch est autorisée par la Banque centrale d'Irlande et par la Prudential Regulation Authority et est soumise à la réglementation de la Banque centrale d'Irlande, et une réglementation limitée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son bureau britannique au Citigroup Centre, Canada Square, Londres E14 5LB. En dehors du Royaume-Uni: i) Citibank Europe plc («**CEP**») est agréée par la Banque centrale européenne et réglementée par la Banque centrale d'Irlande et la Banque centrale européenne dans le cadre du mécanisme de surveillance unique et a son siège social au 1 North Wall Quay, Dublin 1, ii) Les succursales de Citibank Europe plc situées dans l'EEE sont soumises à la réglementation du régulateur du pays hôte respectif et de la Banque centrale d'Irlande (iii) Citigroup Global Markets Europe AG («**CGME**»), autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et a son siège social à Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne. Cette communication s'adresse aux personnes (i) qui ont été ou peuvent être classées par Citi comme contreparties éligibles ou clients professionnels conformément aux règles applicables, (ii) Les personnes au Royaume-Uni, qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements en baisse conformément à l'article 19, paragraphe 1, de la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers (ordonnance de 2005 sur la promotion financière) et (iii) aux autres personnes auxquelles il pourrait être légalement communiqué. Aucune autre personne ne doit agir sur le contenu ou accéder aux produits ou transactions discutés dans cette communication. En particulier, cette communication n'est pas destinée aux clients particuliers. Les informations contenues dans le présent document peuvent concerner des questions qui ne sont réglementées par aucun organisme de réglementation des services financiers applicable et qui ne sont soumises à aucune protection en vertu de toute loi pertinente, y compris la protection en vertu de tout système de compensation des services financiers applicable.

Dans la mesure où cette communication / ces documents ont / ont été produits au Royaume-Uni par CGML ou la succursale de Citibank NA de Londres, ils sont / sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne doit pas fournir ou distribuer ces documents à toute personne située dans une juridiction où cela déclencherait autrement une obligation de licence de services financiers.

Dans la mesure où cette communication / ces documents a / ont été produits par CGME, ils sont / ils sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne fournira ni ne distribuera ces matériaux à aucune personne. situé dans une juridiction où il déclencherait autrement une obligation de licence de services financiers.

Dans la mesure où cette communication / ces documents ont / ont été produits par Citibank Europe plc, ils sont / ils sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne doit pas fournir ou distribuer ces matériaux à toute personne située dans une juridiction où cela déclencherait autrement une exigence de licence de services financiers.

Le contenu intégral de ce document, y compris les termes et conditions proposés, est indicatif et peut être modifié sans préavis, est strictement confidentiel, ne peut pas être reproduit et est uniquement destiné à votre usage personnel. Il n'inclut pas un certain nombre de termes et conditions qui seront inclus dans toute transaction effective et les termes et conditions définitives font l'objet de discussions et négociations plus poussées, et il ne vise pas non plus à identifier tous les risques (directs ou indirects). Cette communication ne constitue en aucun cas un engagement à vendre un produit, à proposer un financement ou à conclure toute transaction décrite dans le présent document.

Citi n'agit pas en tant que votre mandataire, fiduciaire ou conseiller en investissement et ne gère pas votre compte. Les informations et dispositions figurant aux présentes ne sont pas relatives à votre situation personnelle et ne doivent pas être considérées comme une évaluation de l'adéquation à un produit ou à une transaction en particulier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement et Citi ne fait aucune recommandation quant à l'adéquation des produits ou des opérations mentionnés. Même si Citi possède des informations sur vos objectifs liés à une transaction, un ensemble de transactions ou une stratégie de trading, cela ne sera pas considéré comme suffisant pour évaluer l'adéquation de toute opération, ensemble d'opération ou stratégie de trading. Sauf dans les pays où il n'est pas permis de faire une telle déclaration, nous vous informons par les présentes que cette communication ne doit pas être considérée comme une sollicitation ou une offre de vente ou d'achat de valeurs mobilières, d'opération sur un produit ou de transaction. Les décisions de trading ou d'investissement seront prises en vous fondant sur votre propre analyse et votre propre jugement et / ou sur ceux de vos conseillers indépendants, et non en vous en remettant à Citi. Toute décision d'adopter ou non une stratégie ou de réaliser une transaction ne sera pas de la responsabilité de Citi. Citi ne fournit aucun conseil en investissement, ces sujets ainsi que la pertinence d'une transaction, d'un produit ou d'un

investissement potentiel doivent être traités avec vos conseillers indépendants. Avant de traiter un produit ou de conclure une transaction, vous et le cas échéant la direction de votre organisation devez déterminer, sans vous en remettre à Citi, (i) les risques économiques ou les avantages, ainsi que les caractéristiques juridiques, fiscales et comptables et les conséquences de traiter un quelconque produit ou participer à la transaction (ii) si vous êtes en mesure d'assumer ces risques, (iii) qu'un tel produit ou transaction est approprié pour une personne avertie, ayant vos objectifs d'investissement, vos ressources financières ou toute autre circonstance ou considération pertinente pouvant être prise en compte. Lorsque vous agissez en tant que conseiller ou mandataire, vous devez évaluer cette communication au regard des circonstances applicables à votre mandant et de l'étendue de votre intervention.

Les informations contenues dans cette communication, y compris toute idée d'investissement ou de stratégie, sont fournies par les équipes de Vente et / ou de Trading de Citi et non par le service de recherche de Citi. Par conséquent, les directives sur l'indépendance de la recherche et les règles interdisant la négociation avant la diffusion ne s'appliquent pas. Tout point de vue exprimé aux présentes peut représenter les points de vue et interprétations actuels des Marchés, produits ou émaner de ces vendeurs et / ou traders et peut différer de ceux des autres vendeurs et / ou traders et peut également différer des recherches publiées par Citi – les points de vue exprimés dans cette communication peuvent être établis pour un court terme et sont susceptibles de varier plus rapidement que ceux du département de recherche de Citi, qui sont généralement à plus long terme. Dans les cas où les informations fournies comprennent des extraits ou des résumés de rapports de recherche publiés par le service de recherche de Citi, il vous est conseillé d'obtenir et de consulter le document de recherche original afin de consulter la version complète du rapport de recherche. Tous les prix utilisés indiqués dans le présent, sauf indication contraire, sont indicatifs. Bien que toutes les informations aient été obtenues auprès de sources réputées fiables et qu'elles sont fondées sur celles-ci, elles peuvent être incomplètes ou tronquées et leur exactitude ne peut être garantie. Citi ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de l'information, au caractère raisonnable de toute hypothèse utilisée dans le calcul de toute performance illustrative ou à l'exactitude (mathématique ou autre) ou à la validité d'une telle information. Les opinions attribuées à Citi engagent Citi à la date du présent document et sont sujettes à modification sans préavis. La fourniture d'informations peut cesser à tout moment sans motif ni préavis. Les commissions et autres coûts liés à toute transaction sur des produits ou à toute transaction visée dans la présente communication peuvent ne pas avoir été pris en compte.

Toute analyse de scénario ou toute information générée à partir d'un modèle est fournie à titre indicatif uniquement. Lorsque la communication contient des informations « prospectives » "forward looking" , ces informations peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des projections, des prévisions ou des estimations de flux de trésorerie ou de rendements, des analyses de scénarios et la composition du portefeuille proposée ou attendue. Toute information prospective repose sur certaines hypothèses concernant des événements ou des modalités futurs et vise uniquement à illustrer les résultats hypothétiques obtenus (lesquels ne sont pas tous spécifiés dans la présente communication, ou ne pouvant être vérifiés actuellement). Cela ne représente pas les prix de résiliation ou de dénouement effectifs qui peuvent être disponibles pour vous ou la performance réelle d'un produit, ni ne présente tous les résultats possibles ni ne décrit tous les facteurs pouvant affecter la valeur de tout investissement applicable ou produit. Il est peu probable que les événements ou les conditions effectifs concordent avec les hypothèses supposées. Ils peuvent, en revanche, considérablement différer de celles-ci. Les résultats de performance donnés à titre illustratif peuvent être fondés sur des modèles mathématiques qui les calculent en utilisant des données basées sur une variété de conditions et d'événements futurs. Tous les événements ou conditions pertinentes n'ont pas forcément été pris en compte dans l'élaboration de telles hypothèses. En conséquence, les résultats effectifs peuvent varier et ces variations peuvent être substantielles. Les produits ou transactions identifiés dans l'un quelconque des calculs illustratifs présentés ici peuvent donc ne pas fonctionner comme décrit et les performances réelles peuvent différer, et ce considérablement, de celles illustrées dans cette communication. Lors de l'évaluation de toute information prospective, vous devez comprendre les hypothèses utilisées et, en collaboration avec vos conseillers indépendants, déterminer si elles sont appropriées à vos objectifs. Vous devez également noter que les modèles utilisés dans toute analyse peuvent être des modèles dits "propriétaires", ce qui rend les résultats difficiles ou impossibles à reproduire par un tiers. Cette communication n'est pas destinée à prédire des événements futurs. Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures.

Citi n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'utilisateur ou de tiers pour la qualité, la précision, l'actualité, la disponibilité permanente ou l'exhaustivité des données ou des calculs contenus et / ou auxquels il est fait référence dans cette communication, ni pour un quelconque dommage ou perte spécial, direct, indirect, accessoire ou subséquent pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues et / ou mentionnées dans la présente communication ou se rapporter à elles d'une quelconque manière, à condition que cette exclusion de responsabilité n'exclue ou ne limite aucune responsabilité en vertu de toute loi ou réglementation applicable à Citi.

Les transactions et tous les produits décrits dans la présente communication peuvent être soumis à des fluctuations de leur prix ou de leur valeur de Marché, et ces fluctuations peuvent, en fonction du type de produit ou des Titres et de l'environnement financier, être substantielles. Lorsqu'un produit ou une transaction prévoit des paiements liés à, ou dérivés des prix ou rendements, sans limitation, d'un ou plusieurs Titres, autres instruments, indices, taux, actifs ou devises étrangères, cela peut entraîner des fluctuations négatives de la valeur du produit ainsi que le paiement de montants avant ou au moment du remboursement. Vous devriez envisager les conséquences de telles fluctuations avec vos conseillers indépendants. Les produits ou transactions auxquels il est fait référence dans cette communication peuvent conduire à la perte de tout ou partie de votre investissement, par exemple (les exemples présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs), en raison des fluctuations du prix ou de la valeur du produit ou de la transaction, d'un manque de liquidité sur le Marché ou d'un manquement de votre contrepartie ou garant à ses obligations ou, si le produit ou la transaction est lié au crédit d'une ou de plusieurs entités, de toute altération de la solvabilité du crédit de l'une de ces entités.

Citi (que ce soit par ses équipes de vente et / ou de trading impliqués dans la préparation ou l'émission de la présente communication ou autre) peut de temps à autre avoir des positions longues ou courtes en tant que contrepartie et / ou traiter activement, pour son propre compte et ceux de ses clients, en maintenant les Marchés pour ses clients, sur des produits identiques ou économiquement liés aux produits ou transactions visés dans la présente communication. Citi peut également effectuer des opérations de couverture liées à l'initiation ou à la résiliation d'un produit ou d'une transaction pouvant avoir une incidence défavorable sur le prix, le taux, l'indice ou d'autres facteurs de Marché sous-jacents du produit ou de la transaction et, par conséquent, sur sa valeur. Citi peut avoir des relations de financement ou d'autres relations commerciales avec, et avoir accès à l'information de(s) l'Emetteur(s) des

Titres, produits, ou d'autres intérêts sous-jacents d'un produit ou d'une transaction. Citi peut également avoir des conflits d'intérêts potentiels en raison des relations présentes ou futures entre Citi et tout actif sous-jacent du produit ou de la transaction, tout gestionnaire de collatéral, toute obligation de référence ou toute entité de référence.

Citi peut adresser des prix, des taux, des estimations ou des valeurs à des sources de données qui publient des indices ou des benchmarks qui peuvent être mentionnés dans la présente communication. De telles publications peuvent avoir un impact sur le niveau de l'indice ou du benchmark en question et par conséquent avoir un impact sur les valeurs des produits ou des transactions mentionnés dans cette communication. A cet effet, Citi va élaborer une clause de non-responsabilité relative à l'envoi/publication de prix, taux, estimation ou valeurs (« Document Disclaimer EMEA Markets Guidelines Citi Internal submission ») indépendamment de vos intérêts concernant tout produit ou transaction. Citi a adopté des procédures et des politiques afin de limiter des conflits d'intérêts avec nos autres secteurs d'activité qui pourraient émerger à la suite de tels envois/publications. A la lumière des différents rôles que Citi joue, vous devriez être informés de tels conflits d'intérêts.

Toute décision d'acheter un produit ou d'entrer dans une transaction visée dans la présente communication doit être fondée sur les informations contenues dans tout document d'offre associé, le cas échéant, (y compris les facteurs de risque ou les considérations d'investissement mentionnées dans ce document) et / ou les modalités de tout accord. Les valeurs mobilières faisant l'objet de la présente communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act de 1933 des États-Unis tel que modifié (le **Securities Act**) ou de toute loi des États-Unis sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au bénéfice de US Person, sauf en vertu d'une exception, ou dans le cadre d'un produit ou d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Cette communication n'est pas destinée à être distribuée à, ni à être utilisée par, une personne ou une entité dans une juridiction ou un pays où la distribution ou l'utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation.

A moins qu'un Document d'Information Clés (Key Information Document ou KID) n'ait été élaboré conformément au Règlement PRIIPS (Règlement (EU), 1286/2014) et publié sur notre site dédié, aucun produit ou transaction émis par Citi pour lequel un tel KID est nécessaire ne peut être offert, vendu ou être mis à disposition d'un investisseur de détail ressortissant de l'EEE (Espace Economique Européen).

A moins de nous notifier par écrit, vous ne commercialiserez ou ne prévoyez de "commercialiser" aucun produit, transaction ou investissement que nous "produisons" ni aucun produit, transaction, investissement ou service que nous "commercialisons" (tel que défini conformément à la Directive 2014/65/EU – Markets in Financial Instruments Directive (version amendée)).

Citi peut proposer, émettre, commercialiser ou fournir d'autres services (incluant, mais sans s'y limiter, des services de garde/dépôt et autres services post-négociation) concernant certains instruments financiers. Certains de ces instruments peuvent constituer des instruments financiers non assortis de sûretés émis ou conclus par des entités rentrant dans le cadre de la Directive 2014/59/EU (the Bank Recovery and Resolution Directive ou BRRD), c'est-à-dire toute entité soumise au le périmètre d'application de la Directive 2014/59/EU (la BRRD), notamment les établissements de crédit basés au sein de l'EEE, certaines entreprises d'investissement basées au sein de l'EEE et/ou leurs filiales ou maisons-mères (BRRD Financial Instruments).

Dans différentes juridictions (incluant de façon non limitative l'Union Européenne et les Etats-Unis), les autorités gouvernementales disposent de certains recours pour gérer et répondre aux problèmes de solvabilité rencontrés par des banques, des brokers-dealers et par d'autres institutions financières (incluant mais ne se limitant pas à Citi) lorsque ces institutions font défaut ou sont proches de faire défaut. Il y a un risque que l'utilisation, anticipée ou non, de ces recours, ou la manière dont ces recours sont exercés, puissent avoir un impact négatif significatif sur(i) vos droits relatifs à certains types d'instruments financiers non assortis de sûretés (incluant mais ne se limitant pas aux « BRRD Financial Instruments »), (ii) la valeur, la volatilité ou la liquidité de certains instruments financiers non assortis de sûretés (incluant mais ne se limitant pas aux « BRRD Financial Instruments ») que vous détenez, et / ou (iii) la possibilité d'une institution (incluant mais ne se limitant pas à une entité BRRD) de respecter les obligations et les engagements qu'elle a envers vous. Vous pourriez avoir le droit à une compensation si l'exercice de tels recours résulte en un traitement moins favorable pour vous que le traitement que vous auriez dans les conditions normales d'une procédure d'insolvabilité. En acceptant tout service fourni par Citi, vous confirmez que vous êtes conscients de ces risques. Certains de ces risques (notamment les risques émanant de la Directive BRRD) sont expliqués plus en détail en cliquant sur le lien ci-dessous et il est admis que vous avez analysé et envisagé de tels risques avant toute décision d'acheter un produit ou d'entrer dans une transaction tel que cela est mentionné au sein de cette communication.

Certains produits mentionnés dans la présente communication peuvent contenir des dispositions sur des taux de référence qui peuvent changer, cesser d'être publiés ou d'être considéré comme une coutume de marché, devenir indisponible, être limités dans leur utilisation et/ou être calculé différemment. Par conséquent, ces taux de référence qui sont sujet à ces modifications peuvent cesser d'être approprié pour les produits mentionnés dans la présente communication. Nous vous encourageons à vous tenir au courant des dernières évolutions du secteur par rapport aux transitions des taux de référence et à réfléchir aux conséquences sur vos affaires. Vous devriez prendre en considération et continuer à observer l'incidence potentielle des transitions des taux de référence sur tous produits actuels que vous avez chez Citi, ou tous produits nouveaux que vous concluez chez Citi. Citi ne donne pas des conseils et ne fournit pas des recommandations sur l'adéquation de votre choix du produit, y compris sur les transitions des taux de référence pour tous produits actuels que vous avez chez Citi. Vous devez solliciter des conseils professionnels et indépendants (légaux, financiers ou différents) sur l'adéquation de votre produit au vu des transitions des taux de référence, dans la mesure où vous juger nécessaire.

Cette communication contient des compilations de données, des écritures et des informations confidentielles appartenant à Citi (Document Disclaimer EMEA Markets Guidelines Citi Internal), protégées par le droit d'auteur et par d'autres lois sur la propriété intellectuelle. Elle ne peut être reproduite, distribuée ou autrement transmise par vous à une autre personne, à quelque fin que ce soit, sauf autorisation écrite obtenue au préalable de la part de Citi.

Plus d'informations concernant Citi et ses conditions de contrat conclus avec des clients professionnels et avec des contreparties éligibles sont disponibles à l'adresse suivante : http://icg.citi.com/icg/global_markets/uk_terms.jsp and http://icg.citi.com/icg/global_markets/EEA_terms.jsp.

Dans les cas où la distribution de cette communication serait soumise aux règles de la US Commodity Futures Trading Commission (CFTC), cette communication constituerait une invitation à envisager de conclure une transaction sur produits dérivés conformément aux articles §§ 1.71 et 23.605 de la Règlementation de la CFTC, le cas échéant, mais n'est pas un engagement d'acheter / vendre un quelconque instrument financier.

Circulaire IRS 230: Citigroup Inc. et ses filiales ne fournissent aucun conseil fiscal ou juridique. Toute questions fiscales dans ces documents (i) n'a pas été conçue ni écrite pour être utilisée, et ne peut être utilisée ni invoquée par vous dans le but d'éviter toute pénalité fiscale et (ii) peut avoir été écrite en relation avec la « promotion ou commercialisation » d'une transaction (le cas échéant) envisagée dans ces documents. Par conséquent, vous devriez demander conseil à votre conseiller fiscal indépendant en fonction de votre situation particulière.

Bien que CGML soit affiliée à Citibank, NA (avec les filiales et les succursales de Citibank NA dans le monde entier, Citibank), sachez qu'aucun des produits mentionnés dans le présent document (sauf indication expresse contraire) n'est (i) assuré par la Société Fédérale d'Assurance-Dépôts (Federal Deposit Insurance Corporation ou toute autre autorité gouvernementale, ou (ii) ne constituent pas de dépôts ou d'autres obligations de Citi ou garanti par Citi ou par une quelconque autre institution assurant la garantie des dépôts.

Les activités de CGML ne sont pas soumises à la supervision de l'*Israel Securities Authority*. L'autorisation délivrée par l'*Israel Securities Authority* ne constitue pas une opinion sur la qualité des services fournis par le détenteur de l'autorisation ou sur les risques que ces services comportent,

La fourniture de tout « conseil » et/ou « service intermédiaire » tel que défini dans la section 1 de la loi de 2002 sur les Services de Conseil Financier et d'Intermédiation (« Financial Advisory and Intermediary Services Act » dite « FAIS ») et/ou de services qui ne tomberaient pas sous les provisions de la FAIS sera effectuée par le fournisseur de ces services agissant en qualité de représentant et d'agent de Citibank, N.A., South Africa Branch, conformément à l'avis 103 de 2004 du Conseil d'Administration, à propos de l'Exemption des Banques à l'égard de Certains Clients (« Exemption of Banks in Respect of Certain Clients »). Pour toute question ou préoccupation concernant les services fournis, veuillez adresser vos plaintes ou préoccupations à citiservice.southafrica@citi.com.

En ce qui concerne les personnes basées dans le Royaume d'Arabie Saoudite, à l'exception des Institutions de Marchés de Capitaux et des Personnes Exemptées (telles que définies dans les lois et règlements de la *Capital Markets Authority* du Royaume d'Arabie Saoudite (« CMA »), ce document constitue une Publicité relative aux Titres financiers (Securities Advertising) (telle que définie dans les Règlements sur Opérations sur Titres de la CMA) approuvée et réputée avoir été distribuée, par Citigroup Saudi Arabia aux personnes basées dans le Royaume d'Arabie Saoudite. Citigroup Saudi Arabia est autorisée et régulée par la CMA conformément à la licence numéro 1718431.

© 2024 Citigroup Global Markets Limited, Citi, Citi et Arc Design sont des marques de commerce et des marques de service de Citigroup Inc. ou de ses filiales et sont utilisées et déposées dans le monde entier.